

# Le problème spécifique de la gestion des algues polluées : un poids pour les communes



**Emmanuelle Poupon**

10<sup>ème</sup> Journée d'information du *Cedre*

21 octobre 2004, Institut Océanographique, Paris





## Les algues polluées

- Algues présentes sur l'estran : algues qui se décrochent des fonds et viennent s'échouer sous l'action des vents et des courants (laises de mer).....



.....et sur lesquelles viennent se déposer les arrivages d'hydrocarbures



Selon la nature des arrivages :



Arrivages sporadiques d'hydrocarbures

# Le ramassage des algues polluées

- Options de ramassage :

- Tri manuel des amas d'hydrocarbures
- Ramassage manuel à l'aide d'outils (*fourches, râteaux*) avec éventuel soutien mécanique pour l'évacuation des déchets
- Ramassage mécanique par engins spécifiques (*râti-seuse, râteau goémonier*)

ou engins non spécifiques  
(*engins de travaux publics*)



*Ramassage manuel à l'aide de fourches*



*Râteau goémonier*



*Évacuation d'algues souillées à l'aide de chargeur et de camion*

# Le ramassage des algues polluées

- Problème rencontré :
  - Ramassage plus ou moins sélectif selon la technique employée

⇒ *les communes se retrouvent alors à devoir gérer de grandes quantités d'algues plus ou moins souillées, bien souvent mélangées à des quantités importantes de sable*



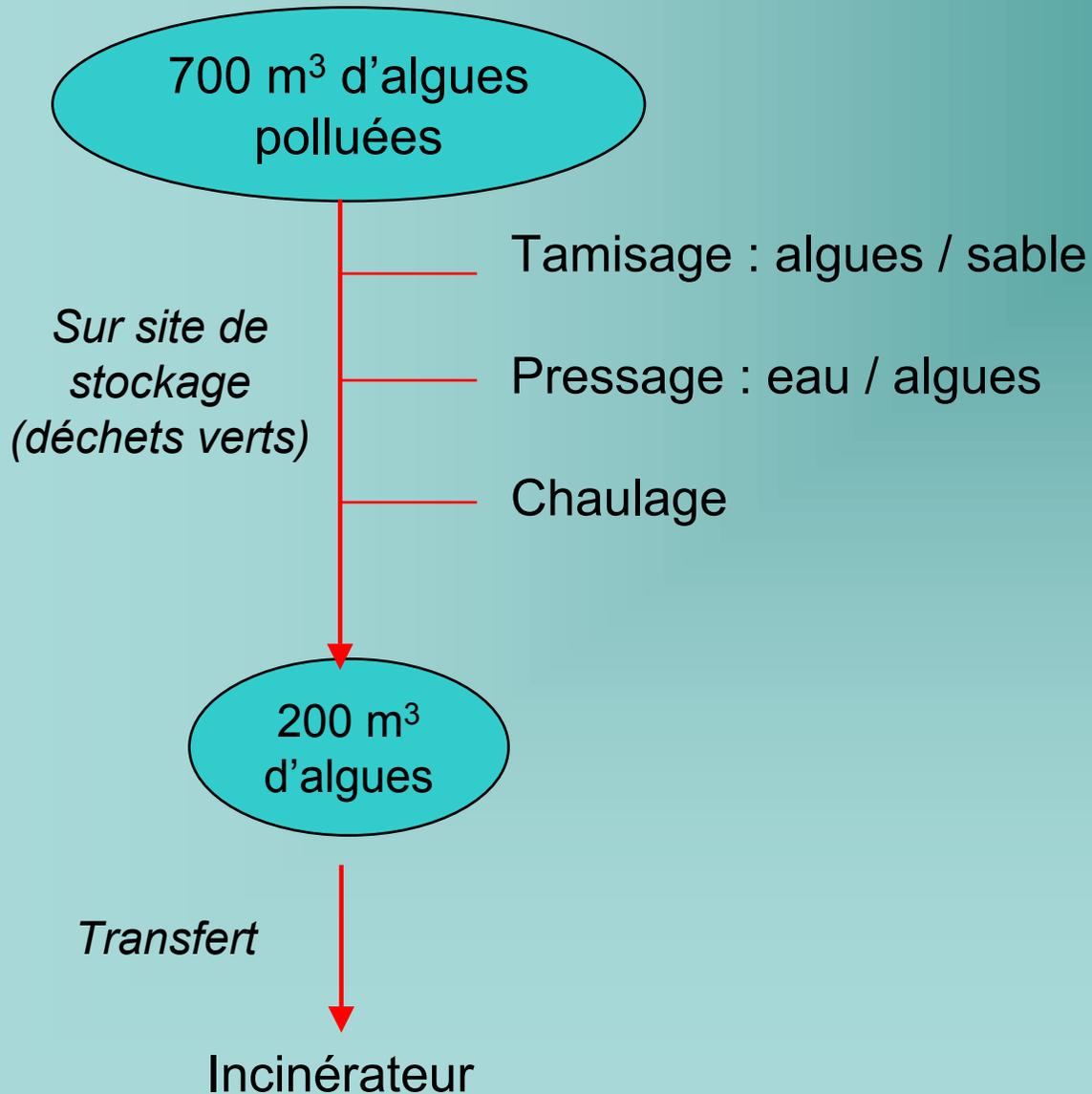
*Algues et sédiments stockés dans des centres techniques - Ille-et-Vilaine*

# Options de traitement

## Pollution du *Prestige* : situation sur le traitement des algues souillées

	Filières de traitement	Coût	Observations	
<b>Algues souillées</b>	Enfouissement CET 1, 2 ou 3		<b>IMPOSSIBLE</b>	
	Incinération	A l'air libre		<b>IMPOSSIBLE</b>
		UIOM	150 à 180 € HT la tonne	Conditions d'acceptation selon l'exploitant :  -algues très faiblement souillées, sans sable  -algues sèches, sans sable
		Unité spécialisée	380 € HT la tonne	Conditions d'acceptation :  -algues " en l'état "
	Traitement physico-chimique Tamisage + chaulage +élimination	180 € HT la tonne	<b>Traitement sur place (zone de stockage)</b>	
	Traitement biologique	125 € HT la tonne	Conditions d'acceptation :  - <b>uniquement algues fraîches et sans odeur</b>	

# Exemple de traitement d'algues polluées



## Pollution de grande ampleur - ex : *Erika*

- Déclenchement du PSS Polmar-Terre : dépenses engagées couvertes par le fonds d'intervention Polmar

⇒ la commune demande et observe

## Pollution de moyenne ampleur - ex : *Prestige, Bretagne*

- Les dépenses engagées sont normalement à la charge des communes touchées mais peuvent être couvertes par le fonds d'intervention Polmar sous la responsabilité du Préfet (sans déclenchement du PSS Polmar-Terre)

⇒ la commune doit s'organiser - Aides et conseils disponibles ; remboursements en partie assurés (frais exceptionnels).  
La commune est en première ligne.

## Pollution de faible ampleur - ex : *Déballastage*

- Le financement des opérations est entièrement à la charge de la commune

⇒ la commune touchée a-t-elle les capacités nécessaires ?

Risque : Pollué = Payeur

## Alternative au traitement, dans le cas d'algues faiblement souillées : la remise à l'eau

- La solution de remise à l'eau consiste à :
  - lors des coefficients décroissants, descendre la laisse de mer, à marée descendante, de façon à permettre un tri hydraulique et un étalement des algues et boulettes sur l'estran
  - procéder à un ramassage manuel des boulettes

# Conclusions

☞ Quand les circonstances et les délais le permettent, anticiper sur l'arrivée de la pollution à la côte : limiter les volumes d'algues récoltées en les soustrayant à l'action de la mer

☞ Insister sur la sélectivité du ramassage

☞ Prévoir des zones potentielles de stockage

Lister les entreprises capables de réaliser le traitement d'algues polluées

# Propositions

☞ **Information des communes .....**

*... sous forme d'un guide ?*

☞ **Formation du personnel .....**

*... formations spécifiques au Cedre ?*

☞ **Organisation .....**

*... plans infra-Polmar ?*